

SEANCE DU VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le dix-huit septembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Courcelles-Sapicourt se sont réunis à 20 h, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean MICHEL, maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Michel BACARISSE, Xavier CULEUX, Maurice ENGELMANN, Jacky LESUEUR, Philippe LEVEAUX, Gérald MABILE, Marie-Pierre MIGNON, Jérôme MIART, Jérôme LAINE.

Absent : Grégoire MAZZINI.

Le compte-rendu de la réunion du 4 juin dernier est approuvé par le conseil municipal.

1 - DELIBERATIONS.

n° 16 - Désignation des délégués CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C IV,

Vu les statuts de la Communauté Urbaine du Grand Reims,

Vu sa délibération n°CC-2017-26 du 19 janvier 2017, portant création, entre la Communauté Urbaine du Grand Reims et les communes membres, de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,

Considérant que le renouvellement des conseils municipaux consécutif aux élections des 15 mars et 28 juin 2020 entraîne le renouvellement des membres de la CLECT,

Vu la délibération de la CCU Grand Reims n° CC-2020-86 en date du 20 juillet 2020,

Vu la note explicative de synthèse,

DESIGNE

Jean MICHEL comme délégué titulaire et **Philippe LEVEAUX** comme délégué suppléant.

n° 17 - Convention de mise à disposition du tracteur JOHN DEERE à la commune de Branscourt.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Mr le maire sur les conditions de mise à disposition du tracteur JOHN DEERE, à la commune de Branscourt,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le maire à signer la convention de mise à disposition du tracteur John Deere pour un montant de 5000 € à régler en une seule fois, et correspondant à l'utilisation du tracteur jusqu'à la fin de son usage.

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

2 - PROJET AMENAGEMENT DES CIMETIERES.

Cimetière église :

Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le devenir du cimetière situé sur le pourtour de l'Eglise. Le conseil municipal échange sur le sujet. Dans sa majorité le conseil ne souhaite rien faire, si ce n'est son entretien régulier par l'employé communal. Le conseil approuve la demande de Mr le maire d'y installer deux bancs.

Cimetière communal :

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que les dépenses obligatoires des communes comprennent notamment : La mise en place des clôtures des cimetières tout en rappelant qu'un simple grillage est ainsi illégal. Il est donc nécessaire de refaire la clôture du cimetière communal par la pose d'un nouveau grillage ou d'un mur. Il serait également possible de profiter de cette réfection pour agrandir le cimetière sur son arrière ainsi que sur le côté chemin. En ce qui concerne l'extension sur l'arrière il faudra bien entendu en informer les viticulteurs riverains du cimetière et connaître leur position sur ce sujet. Pour la majorité des membres du conseil la solution du grillage semble la meilleure au vu du coût engendré par la construction d'un mur. Dans l'attente de recevoir

différents devis la discussion sera poursuivie lors du prochain conseil municipal.

3 - VOIRIES - SECURITE ROUTIERE.

Monsieur le maire informe le conseil municipal sur l'accident provoqué par un enjambeur sur le radar pédagogique de la rue Paul Bouton. Un constat a été réalisé par le tiers, l'expert est passé contrôler le radar. L'assurance remboursera le radar à hauteur de 2400 €.

Il informe également le conseil sur la possibilité de prendre une maintenance pour les 3 radars, et ce, pour un montant de 390 € HT/an en totalité.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve cette dépense.

Michel BACARISSE fait remarquer que comme le village est passé en zone 30, il faudra régler les radars afin que leur affichage soit déterminé à 30 km/ maximum en lieu et place des 50 km/.

Monsieur le maire, suite à l'installation du « plateau surélevé » à l'entrée de Courcelles-Sapicourt par Rosnay, demande la position du conseil sur la possibilité de mettre en place un panneau prévenant de ce plateau. Il précise qu'il n'y a aucune obligation, car un marquage constitué d'un ensemble de 3 triangles blancs, disposé dans l'axe de chaque voie de circulation et dont les pointes sont orientées dans le sens normal de la circulation a été mis en place.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents n'est pas favorable à la mise en place d'un panneau de prévention.

Monsieur le maire évoque l'utilité d'installer trois autres plateaux. Un au carrefour des rues du Mt D'Or et de l'Eglise avec la rue Laurent Lainé, un autre dans la partie basse du chemin du Bémont et un troisième à l'entrée de Sapicourt en venant de Branscourt. Le montant de la dépense par plateau est évalué à environ 15 000 €.

Le conseil municipal est favorable à ces installations notamment les deux premières citées qui permettront de réduire la vitesse. Une demande de conseil en conformité sera faite auprès des services départementaux. Pour la réalisation, il sera fait appel à un bureau d'étude.

Rues Gerbault - Lavoir - Favières - Eglise : L'appel d'offre pour les travaux ont été lancé par le Grand Reims, fin août avec un démarrage des travaux prévu sur octobre. Il a été constaté qu'un certain nombre d'usagers prenaient régulièrement le sens interdit. Une fois la réfection des voiries terminée, il faudra voir si le comportement de ces usagers a été modifié. Une réunion d'information pourra être organisée avec les usagers.

Rue Paul Bouton : Les travaux sont terminés globalement mais il reste quelques petits travaux à faire. L'entreprise à réaliser du bitume devant l'ouverture du porche de Mr David Horlon, alors que le maire n'avait pas donné son autorisation. Cette portion sera refaite en béton lavé.

Chemin de Treslon : Une canalisation a été percée par l'entreprise en charge des travaux, ce qui a provoqué une énorme fuite qui a bouché le bassin de rétention ainsi que le captage des sources chez Mr Smett. A ce jour le problème a été résolu par l'entreprise responsable.

Fibre : La société Losange devait recontacter la mairie en septembre, Mr le maire se charge de les appeler fin septembre.

4 - ECLAIRAGE DE L'EGLISE.

Monsieur le maire fait lecture du devis reçu concernant la mise en lumière de l'Eglise et du clocher, intérieur et extérieur et ce pour un montant de 8000 €. Quant au porche et à l'horloge le devis s'élève à 3000 €. Le conseil municipal échange sur ce projet qui semble pour une grande majorité, inutile, joli mais pas prioritaire, un peu luxueux ... Ce projet sera donc mis en attente.

Il semble par contre utile de réfléchir à la possibilité d'agrandissement de la salle communale qui permettrait de créer un local à archives et un local pour y stocker les tables et chaises. En sous-sol cela permettra la création d'un local pour le tracteur.

5 - MUTUELLE ET PRIME EMPLOYE COMMUNAL.

Mutuelle agent : **Monsieur le maire** informe le conseil municipal que la commune de Courcelles-Sapicourt peut accorder sa participation aux dépenses de protection sociale complémentaire des fonctionnaires et des agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque santé dans le cadre du dispositif de labellisation.

Il propose un montant de participation par agent de 30 € brut mensuel. Le conseil municipal à l'unanimité approuve la participation suscitée.

Prime : **Monsieur le maire** rappelle au conseil municipal que les agents de la commune bénéficient d'une prime versée en deux fois. Il informe le conseil que Régis BOURGEOIS peut prétendre à cette prime, d'un montant

égal à 500 €/an. Le conseil municipal à une voix contre et une abstention, accepte le versement de cette prime à Régis BENOIT.

6 - QUESTIONS DIVERSES.

Parking : Monsieur le maire informe le conseil municipal sur la demande de Mr Durand et Mr Monnier, d'augmenter la capacité du parking situé rue de Bury. Après échange, le conseil municipal à 9 voix contre et 2 abstentions, émet un avis défavorable à cette demande.

TDF Antenne route de Prouilly : TDF a de nouveau envoyé une proposition concernant l'achat de 100 m² de terrain autour de l'antenne pour 52 000 €. Actuellement seulement 45 m² sont utilisés et grillagés.

Pour Monsieur le maire 3 possibilités s'offrent à la commune :

- la vente des 100 m²,
- le bail renouvelé jusqu'en février 2027 pour un montant de 2800 €.
- Renouvellement du bail jusqu'en 2047 avec une augmentation de 7.5 % soit 3076 € par an.

Pour le moment la majorité du conseil municipal ne souhaite pas vendre, car il n'y a pas de besoin réel en matière de trésorerie au vu des prochaines dépenses. Jean MICHEL peut essayer de négocier le montant de la vente. Le conseil sera de nouveau sollicité après réflexion sur des dépenses éventuelles qui pourraient bénéficier de cette vente.

Eclairage de Noël : la société FME et l'entreprise EIFFAGE se chargent de réaliser un devis sur la décoration de Noël. Un devis sera également réalisé par l'entreprise STPE afin de créer un fourreau par l'intermédiaire d'une fusée pour installer un boîtier électrique au pied du sapin.

Problème de mauvaise odeur chemin du Mt d'Or : les riverains se plaignent d'une mauvaise odeur récurrente en provenance du réseau assainissement. La communauté urbaine a été contactée plusieurs fois afin de régler ce problème. Mais à ce jour rien à été fait. Mr le maire se chargera d'intervenir une nouvelle fois auprès du service assainissement du pôle Gueux.

COVID : Pour l'instant, les activités sportives et artistiques dans la salle communale sont maintenues dans le respect des règles sanitaires en vigueur.